



## Discrimination ou pas ???

-----  
Par FOUGASSE

Bonjour j'ai reçu un recommandé avec AR qui me dit :que j'ai une nuisance olfactive or après le passage de la police qui est venue constate il n'en est rien ,je suis au 1er et le problème vient d'en bas.De plus la personne qui ma fait cette lettre à fait signer un jeune couple que je suis aller voir il s'avère que pour eux ce n'est pas pour moi mais cela vient d'en bas ok sauf que le courrier m'est adresser à mon nom est je souhaite faire un dépôt de plainte et Demande d'indemnisation pour dommage causé par ces personnes.Merci

Cordialement

-----  
Par kang74

Bonjour

La peine pour une diffamation non publique est de 38e si les FDO considèrent que cela en est .  
Voir avec un avocat pour une évaluation des dommages qui seront peut être nuls .

-----  
Par Henriri

Hello !

Mais que vous dit ou demande exactement la LRAR qui vous a été adressée Fougasse ?

Vous dites que son expéditeur a fait signer un jeune couple, l'expéditeur n'a-t-il pas signé aussi ?

Où voyez-vous une "discrimination" ?

La police est-elle passée avant ou après la LRAR ?

A+

-----  
Par janus2

Bonjour,  
Ce n'est pas de la discrimination mais plutôt de la dénonciation calomnieuse.

-----  
Par FOUGASSE

qu'est que je peut faire pour être tranquille je ne veut pas d'argent je souhaite simplement la paix merci

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,  
Vous avez reçu une seule lettre.  
Si vous en connaissez l'auteur, vous pouvez porter plainte, au pire, il aura une amende de 38 euros.  
Si vous ne connaissez pas l'auteur, mettez la lettre à la poubelle et oubliez là.  
Il y a plein d'autres choses intéressantes à lire.

-----  
Par FOUGASSE

merci

-----  
Par ITERNITY1979

Bonjour,

Un courrier à la personne qui a dénoncé ces faits mensongers, en lui rappelant qu'il s'agit d'une dénonciation calomnieuse qui nuit à votre image...

Ca devrait la calmer...

Si ça continue: dépôt de plainte

Bon courage